

PHASAGE D'EXPLOITATION COORDONNÉE SM4-SM6 (CARRIÈRE SABLON, ISDND-DMCCA) ET SM5 (ISDI)
VUE NORD - 2055 - REMISE EN ÉTAT FINALE DÉFINITIVE



PHASAGE D'EXPLOITATION COORDONNÉE SM4-SM6 (CARRIÈRE SABLON, ISDND-DMCCA) ET SM5 (ISDI)
VUE SUD - 2023 (VUE DRONE JUILLET 2023)



PHASAGE D'EXPLOITATION COORDONNÉE SM4-SM6 (CARRIÈRE SABLON, ISDND-DMCCA) ET SM5 (ISDI)
VUE SUD - 2027



PHASAGE D'EXPLOITATION COORDONNÉE SM4-SM6 (CARRIÈRE SABLON, ISDND-DMCCA) ET SM5 (ISDI)
VUE SUD - 2031



PHASAGE D'EXPLOITATION COORDONNÉE SM4-SM6 (CARRIÈRE SABLON, ISDND-DMCCA) ET SM5 (ISDI)
VUE SUD - 2035



PHASAGE D'EXPLOITATION COORDONNÉE SM4-SM6 (CARRIÈRE SABLON, ISDND-DMCCA) ET SM5 (ISDI)
VUE SUD - 2040 - REMISE EN ÉTAT FINALE POST-EXPLOITATION



PHASAGE D'EXPLOITATION COORDONNÉE SM4-SM6 (CARRIÈRE SABLON, ISDND-DMCCA) ET SM5 (ISDI)
VUE SUD - 2055 - REMISE EN ÉTAT FINALE DÉFINITIVE





Tersen

Commune de
Saint-Martin-du-Tertre (95)

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE avec étude d'incidence

Augmentation de la capacité annuelle de stockage de Déchets
de Matériaux de Construction Contenant de l'Amiante (DMCCA)
Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

Annexe 2 : Suivi écologique



TERSEN Etablissement PICHETA – 13 route de Conflans – 95480 Pierrelaye.

Octobre 2023 / Dossier E 6340



SUIVI FAUNISTIQUE DES ESPÈCES PROTÉGÉES 2022
DANS LE CADRE DES ARRÊTÉS DE DÉROGATION
DÉLIVRÉS POUR LA CARRIÈRE TERSEN ÉTABLISSEMENT PICHETA
DE ST-MARTIN-DU-TERTRE (95)



Février 2023

Référence de l'étude	
Intitulé de la mission	Suivi faunistique des espèces protégées 2022 dans le cadre des arrêtés de dérogation délivrés pour la carrière Tersen établissement Picheta de Saint-Martin-du-Tertre (95)
Direction d'étude	Philippe Thévenin
Prospections faunistique et rédaction	Luc Berger et Aude Mazurier Desgarennes
Type de rapport	Suivi faunistique
O.G.E.	Office de Génie écologique 5, boulevard de Créteil 94100 Saint-Maur-des-Fossés Tél : 01 42 83 21 21

Photographies :

Les photographies de ce rapport © O.G.E. proviennent de la photothèque d'O.G.E.

En couverture :

Bruant jaune et Couleuvre helvétique © O.G.E.

TABLE DES MATIERES

1	<i>Contexte et objet de l'étude</i>	4
2	<i>Délimitation de la zone d'étude</i>	5
3	<i>Méthode du suivi faunistique</i>	6
3.1	Les mammifères terrestres :	6
3.2	Les chauves-souris :.....	6
3.3	Les oiseaux :.....	7
3.4	Les amphibiens :.....	8
3.5	Les reptiles :.....	8
3.6	Les insectes :.....	9
3.7	Dates et conditions lors des expertises de terrain.....	10
4	<i>Résultats</i>	11
4.1	Les mammifères protégés.....	12
4.2	Les oiseaux protégés	14
4.3	Les amphibiens protégés	17
4.4	Les reptiles protégés	17
4.5	Les insectes protégés.....	18
5	<i>Conclusion</i>	31
6	<i>Annexes : espèces faunistiques observées</i>	32

1 CONTEXTE ET OBJET DE L'ÉTUDE

La société TERSEN Établissement PICHETA exploite plusieurs sites à St-Martin-du-Tertre (95) :

- une extension de carrière de sable (Arrêté préfectoral du 18/04/2016),
- une extension d'ISDND dédiée aux déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante (Arrêté préfectoral du 10/03/2020)
- une ISDI (Arrêtés préfectoraux du 10/03/2016 et APC du 10/11/2022 (prolongation de l'exploitation de 4 ans : 2022/2026).

Ces projets ont fait l'objet d'une demande de dérogation à l'interdiction de détruire des espèces protégées qui a été accordée par arrêté préfectoral le 17 décembre 2015 et complété par un arrêté préfectoral complémentaire du 20/08/2017 afin de tenir compte du nouveau phasage d'exploitation de l'extension de l'ISDND.

Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation ont été mises en place en 2016 en application de ces arrêtés. Ces mesures doivent être, pour tout ou en partie, coordonnées par un écologue expert.

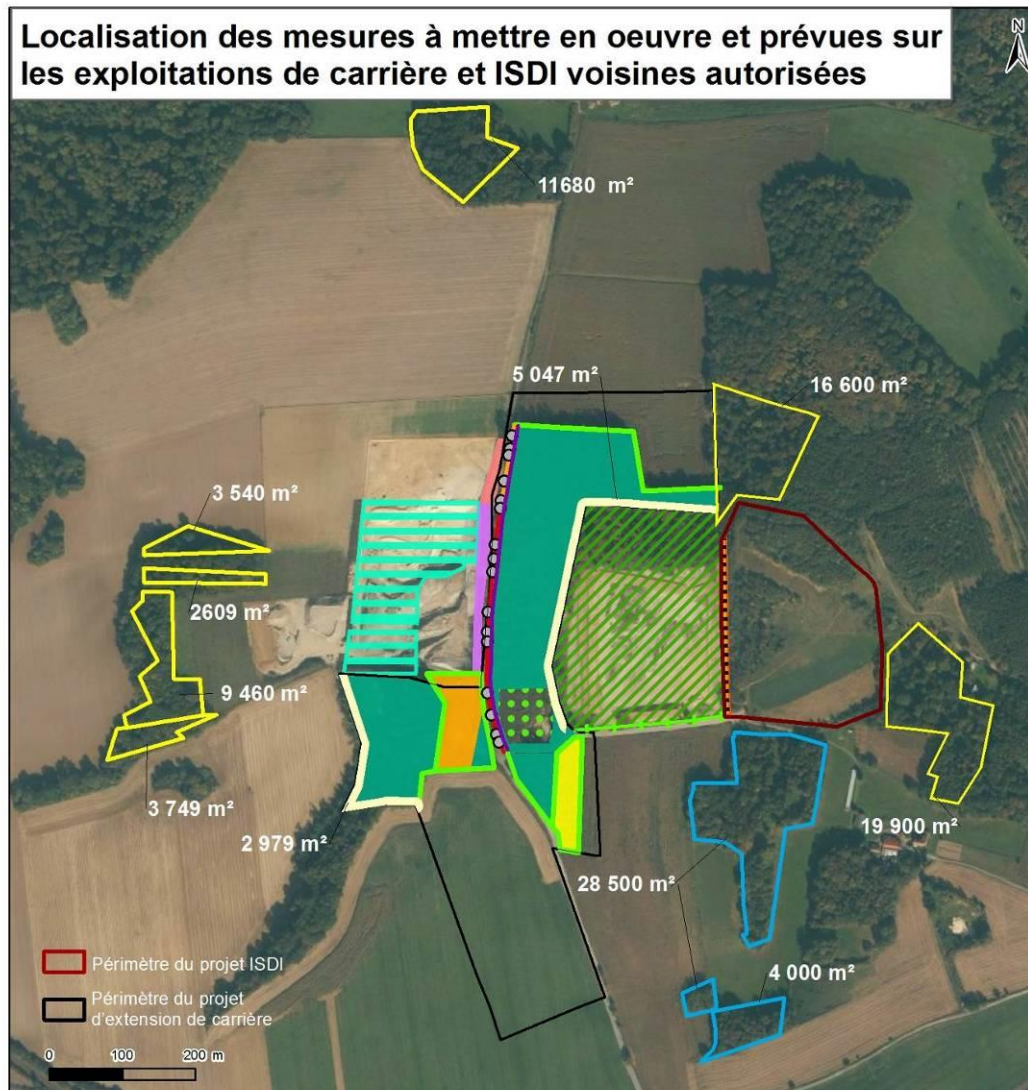
Chaque année d'exploitation de la carrière et de l'ISDI doit bénéficier d'**un suivi des espèces faunistiques protégées** et considérées dans le dossier de demande de dérogation prenant en compte les effectifs et l'évolution des espèces.

Ce suivi faunistique permet d'évaluer la qualité des mesures et, si nécessaire, d'adapter les mesures de réduction et de compensation qui sont mises en place au fur et à mesure de l'avancée des travaux de l'exploitation.

Ce compte-rendu décrit ce suivi des espèces protégées sur l'ensemble du périmètre du projet d'extension et du projet d'ISDI tels que définis dans l'étude d'impact.

2 DÉLIMITATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

La zone de suivi des espèces faunistiques protégées correspond au site d'exploitation et de compensation prévues dans le dossier dit « CNPN » d'extension de carrière et pour la création d'ISDI.



Mesure d'évitement

- Bande de recul d'exploitation de 10 m
- Bande de végétation conservée

Mesure de réduction (pendant l'exploitation)

- Site de substitution pour la pelouse sur sables acides
- Site de substitution pour la pelouse de sables marneux

Mesure de compensation (réaménagement final)

- Reboisement d'arbres et/ou d'arbustes champêtres
- Parcelles conventionnées en ilots de vieillissement pour l'extension de carrière (6.75 ha)
- Parcelles conventionnées en ilots de vieillissement pour l'ISDI (3.25 ha)
- Clairière boisée

Mesure de réduction (pendant l'exploitation)

- Friche herbacée plus ou moins arbustive
- Verger de pommiers sous couvert de prairie herbeuse de fauche
- Plan du reboisement d'arbres et/ou d'arbustes champêtres sur la carrière (par phase)
- Reboisement d'arbres forestiers et d'arbustes champêtres sur l'ISDI (2014)
- Pelouse sur sables acides (100 m)
- Pelouse calcicole sur sables marneux (350 m)
- Haie d'arbustes champêtres buissonnants de 4 mètres de largeur
- Haie d'arbustes champêtres buissonnants de 2 mètres de largeur
- Haie complémentaire d'arbustes champêtres buissonnants de 4 mètres de largeur
- Pierriers

Source : PICHETA 2013 ; Basemap Imagery® ; O.G.E. 2013 Réalisation : O.G.E. décembre 2015

3 MÉTHODE DU SUIVI FAUNISTIQUE

Pour chaque groupe, les statuts de protection, de rareté ou de vulnérabilité des espèces sont mentionnés en annexe où dans le corps du texte pour les espèces patrimoniales. Toutes les **espèces protégées patrimoniales ou remarquables** (rares, menacées...) sont clairement mises en évidence et **localisées sur une carte**.

Une attention particulière a été portée aux espèces protégées et d'intérêt communautaire, notamment celles inscrites en annexe II de la directive « Habitats » et en annexe I de la directive « Oiseaux », et à toutes les espèces patrimoniales (déterminantes de ZNIEFF, liste rouge...).

Les méthodes que nous avons utilisées sont détaillées ci-dessous.

3.1 LES MAMMIFÈRES TERRESTRES :

L'objectif de cette étude a été de **rechercher les espèces de mammifères terrestres protégées** telles que le Hérisson d'Europe ou l'Écureuil roux.

Pour cela, plusieurs approches sont adoptées lors des prospections de terrain :

- caractérisation et localisation des habitats et des continuités favorables aux espèces concernées ;
- recherche des indices de présence tels que les fèces, les empreintes, les coulées, les reliefs de repas et les cadavres d'individus écrasés ou percutés ;
- observation directe des individus au cours des diverses sorties de terrain.

Les prospections couvrant l'ensemble de l'aire d'étude ont eu lieu régulièrement au cours de l'année. Parce qu'ils concernent des espèces parfois très différentes les unes des autres du point de vue de leur écologie, les itinéraires de prospections sont adaptés en fonction des espèces : itinéraires diurnes ou nocturnes avec attention forte sur les axes de déplacement d'espèces au statut patrimonial.

3.2 LES CHAUVES-SOURIS :

L'étude vise à caractériser les populations de chiroptères dont toutes les espèces sont protégées et patrimoniales. L'objectif est de **recenser les espèces sur leurs gîtes**, dont ceux de reproduction, mais aussi les **territoires de chasse (recherche de nourriture) et les principaux axes de déplacement**. Ceux-ci ont été identifiés à partir de l'observation des individus et de leur comportement.

Ce travail comprenait :

- un **repérage de jour** sur le terrain des zones présentant potentiellement le plus d'intérêt pour les chauves-souris notamment au niveau des bio-corridors et en tant que territoire de chasse. Lors du repérage des sites en journée, **les gîtes favorables aux chiroptères ont été recherchés** qu'ils soient naturels ou anthropiques (arbres creux, cavités diverses...);
- **des prospections nocturnes avec détecteur à ultra-sons à expansion de temps** Batbox III en hétérodynage ou Petterson D240x **relié à un enregistreur numérique** Roland R09HR et détecteur/enregistreur Petterson D1000. Les signaux non identifiés sur le terrain ont été analysés ultérieurement avec **le logiciel Batsound 3.31**.

Les premiers **inventaires de terrain** ont été **préparés grâce à une photo-interprétation** afin de définir les secteurs à prospecter prioritairement en période estivale (secteurs bocagers, vallons, secteurs à proximité des colonies déjà connues...).

Les **axes de déplacement**, notamment pour la recherche de nourriture, ont été **identifiés à partir de l'observation des individus** et de leur comportement.

Les écoutes se sont faites **par transects ou par points** dans les secteurs de chasse potentiellement favorables. Les emplacements des points d'écoute ont été judicieusement choisis par photo-interprétation.

L'inventaire de nuit a duré en moyenne 3 à 5 heures à partir du coucher du soleil avec des points d'écoute de 10 minutes sur les secteurs clés précédemment repérés (chemins, lisières...).

Les prospections ont été réalisées autant que possible à une période de météo favorable.

Toutes les espèces observées sont listées et localisées en indiquant les transects prospectés.

3.3 LES OISEAUX :

Les prospections ont consisté à **contacter l'ensemble des espèces et à localiser les espèces protégées** pendant leur période de reproduction. L'objectif premier est de recenser les **populations d'oiseaux protégées et remarquables** (espèces citées en annexe I de la directive « Oiseaux », espèces déterminantes ZNIEFF et/ou localisées dans la région...) **en recherchant les indices de nidification**.

Dans le cas des espèces au statut patrimonial le plus élevé, **l'importance de la population en présence est évaluée** en fonction du nombre de mâles ou de couples cantonnés. Les localisations sont enregistrées à l'aide d'un G.P.S.

Les **observations** ont eu lieu **en cours de journée, notamment le matin** lorsque l'activité territoriale des individus est la plus importante avec émissions de chants et vol territorial. Les secteurs visités prioritairement sont ceux où ces espèces sont le plus suspectées en fonction des données bibliographiques et des habitats présents.

La localisation et la **détermination** des oiseaux sont faites classiquement à vue à **l'aide de jumelles, et par l'écoute des cris et des chants**, ceux-ci étant la plupart du temps spécifiques à chaque espèce.

3.4 LES AMPHIBIENS :

L'objectif est de **contacter les espèces d'amphibiens dont toutes les espèces sont protégées**, en déterminant précisément :

- leurs sites de pontes s'ils existent;
- les secteurs de gîtes diurnes ;
- les voies de migrations.

Dans le cas des sites de pontes et les voies de migration, une **estimation des effectifs** des populations est faite.

Du fait de l'absence avéré de pièce en eau favorable aux amphibiens sur la zone d'étude la méthodologie suivante a été effectuée : l'identification des amphibiens a été faite par repérage visuel diurne.

3.5 LES REPTILES :

L'objectif est de **caractériser les espèces présentes (tous les reptiles autochtones sont protégés), et pour celles dont le statut patrimonial est élevé, de localiser des populations :** repérage des principaux **axes de déplacements** et estimation des **effectifs**.

La **détermination** s'est faite **à vue** en parcourant les habitats qui leur sont les plus favorables, notamment les lisières exposées au sud, les coteaux, les pierriers et les secteurs humides, et éventuellement **en recherchant les individus dans les habitats favorables** (sous des souches, tôles...). La localisation et la détermination des individus se fait aux jumelles et à distance avant de progresser sur le parcours pour ne pas faire fuir les individus avant de les avoir déterminés.

3.6 LES INSECTES :

✓ *Les odonates*

L'objectif principal a été de **trouver les sites occupés par les espèces protégées** avec prioritairement les **sites de reproduction** et les secteurs généralement situés à proximité où les individus se nourrissent et se reposent.

Deux approches ont été mises en œuvre pour cela :

- la **détermination des imagos** à l'œil nu, aux jumelles ou après capture avec un filet à papillon. Après détermination, les individus ont été systématiquement relâchés. S'il y a un doute sur l'identité d'un individu, celui-ci a été photographié pour une détermination ultérieure ;
- **les exuvies** ont été systématiquement collectées et déterminées si possible directement sur le terrain. Cet indice de présence est le plus important puisqu'il **indique précisément un site de reproduction.**

✓ *Les lépidoptères diurnes (Rhopalocères)*

L'objectif prioritaire a été de **recenser les espèces protégées** et de trouver leurs sites de reproduction.

Deux approches ont été mises en œuvre pour cela :

- la **détermination des imagos** à l'œil nu, aux jumelles ou en main après capture au filet à papillon. Après détermination, les individus ont été systématiquement relâchés. Si la détermination n'a pu être effectuée, l'individu a été photographié pour une détermination ultérieure ;
- **l'inspection des plantes hôtes** des espèces patrimoniales à la **recherche des chenilles**. Ces dernières ont été déterminées sur le terrain ou à partir de clichés en cas de doute.

✓ *Les orthoptères*

L'objectif est de **recenser les espèces protégées** et de trouver leurs sites de reproduction.

Deux approches ont été mises en œuvre pour cela :

- la **détermination des imagos à l'œil nu ou en main** après capture au filet fauchoir. Après détermination, les individus ont systématiquement été relâchés. Si la détermination n'a pu être effectuée, l'individu a été photographié pour une détermination en laboratoire ;
- la **détermination des individus par écoute de leur chant**. Un grand nombre d'espèces d'orthoptères strident par frottement des pattes postérieures (ou des ailes) l'une contre l'autre). Chaque chant est caractéristique d'une espèce ce qui permet de la déterminer.

3.7 DATES ET CONDITIONS LORS DES EXPERTISES DE TERRAIN

Les passages en 2022 ont eu lieu les :

- 31 mars 2022 pour la faune hors chiroptères, légèrement nuageux, vent faible ;
- 09-10 juin 2022 pour la faune dont les chiroptères, beau temps ;
- 24 août 2022 pour la faune hors chiroptères, ensoleillé et vent faible ;

Les passages en 2021 ont eu lieu les :

- 05 mai 2021 pour la faune hors chiroptères, légèrement nuageux, vent assez fort ;
- 20 juin 2021 pour les chiroptères, beau temps ;
- 24 août 2021 pour la faune hors chiroptères, éclaircies et vent faible ;

Les passages en 2020 ont eu lieu les :

- 11 juin 2020 pour la faune hors chiroptères, éclaircies ; 23°C ;
- 09 juin 2020 pour les chiroptères, 13°C, sans vent ;
- 10 septembre 2020 pour la faune hors chiroptères, éclaircies, 22°C ;

Les passages en 2019 ont eu lieu les :

- 25 mars 2019 pour la faune hors chiroptères, beau temps, vent léger ;
- 18 juin 2019 pour la faune hors chiroptères, légèrement nuageux ;
- 20 juin 2019 pour les chiroptères, beau temps ;
- 5 août 2019 pour la faune hors chiroptères, beau temps, forte chaleur ;

Les passages en 2018 ont eu lieu les :

- 25 mai 2018 pour la faune hors chiroptères (reporté pour cause de mauvaises conditions météo au 20 juin) ;
- 5 juin 2018 pour les chiroptères ;
- 31 août 2018 pour la faune hors chiroptères.

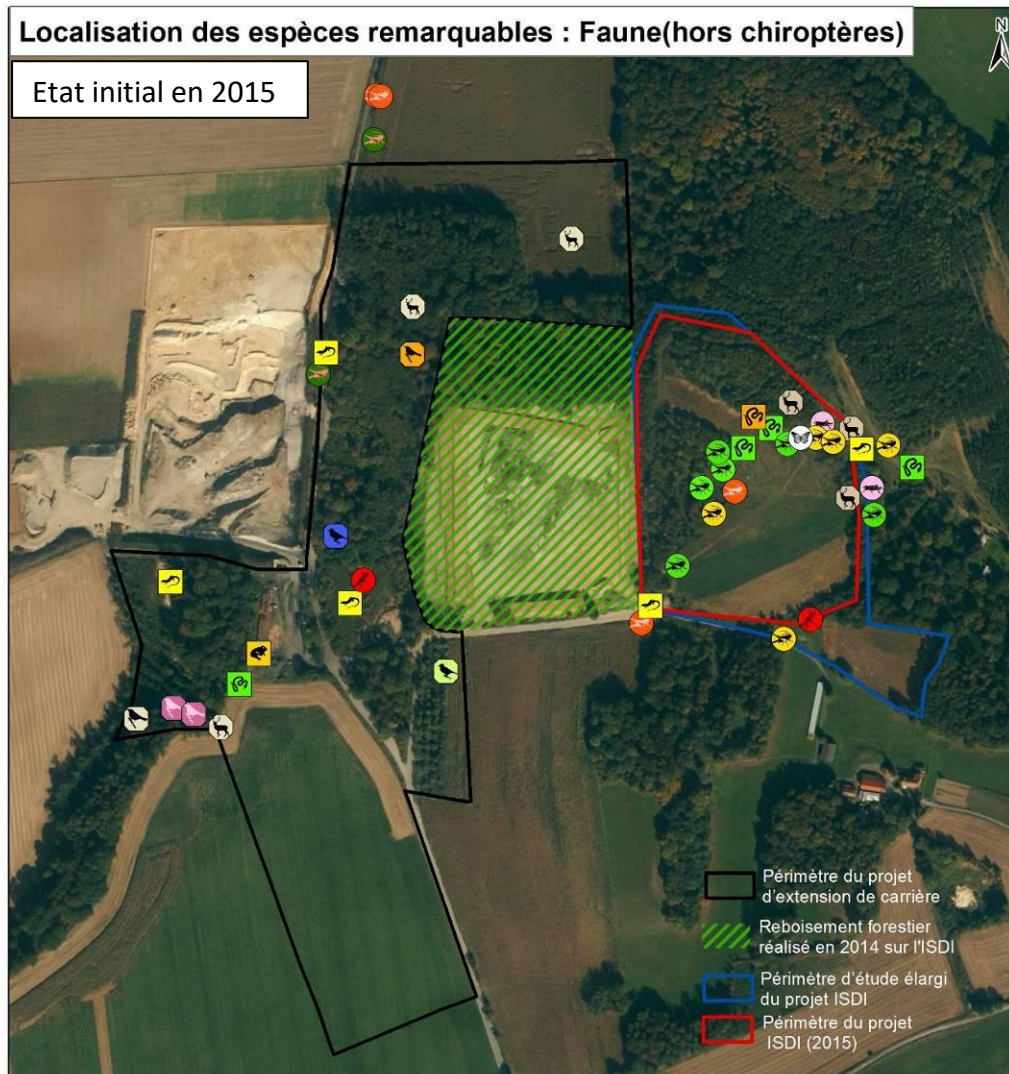
Les passages en 2017 ont eu lieu les :

- 14 avril 2017, 11 - 16°C pour un ciel dégagé et un vent faible ;
- 11 mai 2017, 14 - 20°C, un ciel nuageux et une averse orageuse en début de soirée. Le vent était faible ;
- 09 août 2017, 15 - 20°C avec un ciel couvert avec de rares averses et un vent faible.

4 RÉSULTATS

Ci-dessous la carte des **espèces patrimoniales observées (hors chiroptères) lors de l'étude d'impact (2015) de l'extension de carrière et d'ouverture de l'ISDI.**

Toutes les espèces mentionnées ne sont pas protégées.



Insecte	Reptile	Oiseau	Amphibien
 Grillon bordelais	 Couleuvre à collier	 Bouvreuil pivoine	 Crapaud commun
 Grillon d'Italie	 Lézard des murailles	 Linotte mélodieuse	
 Leste brun	 Orvet fragile	 Pic mar	
 Criquet verte-échine	Mammifère terrestre	 Pic noir	
 Decticelle bariolée	 Cerf élaphe	 Pic épeichette	
 Demi-Deuil			

0 100 200 m

Source : PICHETA 2013 ; Basemap Imagery® ; O.G.E. 2014 Réalisation : O.G.E. Juin 2015

Les cartes de localisation des espèces faunistiques protégées et patrimoniales sont présentées en fin de ce chapitre.

La liste de l'ensemble des espèces observées et leurs statuts de protection parmi les groupes recherchés (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, rhopalocères, orthoptères et odonates) est présentée en annexe.

4.1 LES MAMMIFÈRES PROTÉGÉS

En 2022, l'ensemble des espèces de mammifères protégées observées sont des chauves-souris.

Les années précédentes, trois mammifères terrestres protégés ont été observés :

- Le **Muscardin** *Muscardinus avellanarius* : ce micromammifère est présent sur la lisière (ronces et clématite) du peuplement de la parcelle boisée suivie au nord, ainsi qu'en face, dans la haie spontanée arbustive basse qui se développe sur la clôture qui sépare le près du chemin. Un seul nid a été observé en 2019, lors du passage du 25 mars. En effet, à cette date, le feuillage des différents arbustes n'est pas encore visible, ce qui facilite la détection des nids de ce micromammifère.



Nid de Muscardin ©V.Vignon

Le Muscardin est une espèce de lisières, si possible thermophile. Il est très sensible à la qualité des corridors écologiques car il ne s'aventure pas, ou rarement, en terrain découvert. De ce fait, c'est un bon marqueur de la qualité, c'est-à-dire de la fonctionnalité des connections. Le renforcement des haies par des plantations faisant appel à des essences adaptées à l'objectif recherché (ourlet herbacé, ronces, clématite, églantier, prunelier, aubépine, merisier, lierre.... Avec présence au sol de bloc de pierres pour l'hibernation) permettrait de soutenir et sans doute de renforcer la population locale. Le Muscardin est **protégé** et inscrit à **l'annexe IV de la Directive Habitats**. L'espèce n'a **pas été revu en 2022** ;

- L'**Ecureuil roux** *Sciurus vulgaris* : un individu a été observé lors du passage du 5 août 2019 au sein du boisement situé à l'est du site. A cette date tardive dans la saison, il est difficile de dire si l'espèce se reproduit sur le site ou si cet individu était seulement de passage. Le boisement possède des caractéristiques qui lui sont cependant favorables avec des zones arbustives denses. L'espèce n'a **pas été revu cette année**.
- Le **Hérisson d'Europe** *Erinaceus europaeus* a été **observé seulement en 2018**.

Les inventaires nocturnes des **cinq précédentes années ont révélé la présence de 10 espèces de chauves-souris**. Notons ainsi :

- la **Pipistrelle commune** *Pipistrellus pipistrellus* – **NT régionale – NT nationale** – Annexe IV de D.H ;
- la **Pipistrelle de Kuhl** *Pipistrellus kuhlii* – LC régionale – LC nationale – Annexe IV de D.H ;
- la **Pipistrelle de Nathusius** *Pipistrellus nathusii* – **NT régionale – NT nationale** – Annexe IV de D.H ;
- la **Sérotine commune** *Eptesicus serotinus* – **VU régionale – NT nationale** – Annexe IV de la D.H ;
- la **Noctule commune** *Nyctalus noctula* – **NT régionale – VU nationale** – Annexe IV de la D.H ;
- le **Murin de Natterer** *Myotis nattereri* – LC régionale – **VU nationale** – Annexe IV de la D.H ;
- le **Murin à moustaches** *Myotis mystacinus* – LC régionale – LC nationale – Annexe IV de la D.H ;
- le **Murin à oreilles échanquées** *Myotis emarginatus* – **NT régionale – LC nationale – Annexe II & IV de la D.H** ;
- l'**Oreillard roux** *Plecotus auritus* – LC régionale – LC nationale – Annexe IV de la D.H.
D.H : Directive Habitat.
- le **Murin de Daubenton** *Myotis daubentoni* – **EN régionale – LC nationale** – Annexe IV de la D.H ;

En 2022, 9 espèces de chauves-souris ont été contactées lors de la prospection nocturne dont **une nouvelle espèce** encore non contactée depuis le début du suivi :

- **La Noctule de Leisler** *Nyctalus leislerii* – **NT régionale – NT nationale** – Annexe IV de la D.H.

Parmi les espèces inventoriées les années précédentes, citons la **Sérotine commune** *Eptesicus serotinus*, la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* et le **Murin de Natterer** *Myotis nattereri*. Seules l'**Oreillard roux** *Plecotus auritus* et le **Murin de Daubenton** *Myotis daubentonii* n'ont pas été contactées en 2022.

Enfin, relevons la présence en 2022 du **Murin à moustaches** *Myotis mystacinus* non recontacté depuis 2017/2018 ainsi que du **Murin de Natterer** *Myotis nattereri* non redéecté depuis 2019.

Les cartes de localisations des chauves-souris observées lors des suivis sont présentées page 25 et suivantes.

4.2 LES OISEAUX PROTÉGÉS

En 2022, 47 espèces d'oiseaux dont 35 espèces protégées ont été observées lors des suivis sur la zone d'étude (liste p.32). Cependant, toutes ne sont pas patrimoniales. Certaines sont par ailleurs très communes comme le **Rougegorge familier** *Erithacus rubecula* ou la **Mésange charbonnière** *Parus major*.

Les prospections de suivi 2022 ont permis de détecter **4 nouvelles espèces** pour le site : le **Choucas des tours** *Corvus monedula*, l'**Effraie des clochers** *Tyto alba*, le **Moineau domestique** *Passer domesticus* et le **Pic épeichette** *Dendrocopos minor*, les 3 dernières sont remarquables.

Les espèces protégées remarquables contactées en 2022 sont listés et décrites ci-dessous :

- Le **Accenteur mouchet** *Prunella modularis* est considéré comme **Quasi-menacé NT sur la liste rouge d'Île-de-France**. 3 mâles chanteurs ont été entendus en 2022. Espèce commune des boisements, haies, parcs et jardins mais dont les effectifs sont en déclin dans la région ;

- La **Bergeronnette grise** *Motacilla alba* est considérée comme **Quasi-menacé NT sur la liste rouge d'Île-de-France**. Un couple est cantonné à l'entrée sud de la carrière en 2022. Cette espèce niche dans les trous des murs et tas de pierres dans divers milieux ;



Bergeronnette grise
© Ph.Thévenin O.G.E.

- Le **Bouvreuil pivoine** *Pyrrhula pyrrhula* a été observé avec un individu survolant la zone au sud-ouest. Rappelons tout de même que les boisements du site sont favorables à sa reproduction. Le Bouvreuil pivoine évolue dans les forêts mixtes, parcs avec une strate arbustive. Il subit un fort déclin de 33% au niveau national d'après le suivi des oiseaux communs (STOC) ;



Bouvreuil pivoine
© Ph.Thévenin O.G.E.

- Le **Bruant jaune** *Emberiza citrinella*. **8 mâles chanteurs** ont été détectés en 2022 répartis sur l'ensemble du site. Cette espèce affectionne les secteurs dégagés telles que les cultures et prairies pourvues de zones arborées ou arbustives. On le retrouve souvent chantant en haut des haies et lisières arborées. Ce passereau est en régression à l'échelle nationale de 53% d'après le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) sur 20 ans. Il est **Quasi-menacé NT à l'échelle régionale et Vulnérable VU selon la liste rouge nationale** ;



Bouvreuil pivoine
© H. Samain O.G.E.

bosquets sont favorables à sa reproduction. L'espèce est considérée comme **Quasi-menacé NT à l'échelle régionale et Vulnérable VU selon la liste rouge nationale** notamment car elle subit un déclin de 30% au niveau national ;

- Le **Coucou gris** *Cuculus canorus* est considéré comme **Quasi-menacé NT sur la liste rouge d'Île-de-France**. Un chanteur a été entendu. Il utilise une mosaïque d'habitats composées principalement de boisements ;

- L'**Effraie des clochers** *Tyto alba* est considéré comme **Vulnérable VU à l'échelle régionale**. Un couple a été observé en vol lors de la prospection nocturne dédié aux chiroptères. L'espèce niche dans les greniers, granges et trou d'arbres dans une mosaïque d'habitats constitués de boisements, cultures et prairies. Il niche probablement dans l'une des fermes présentes aux alentours de la carrière. Les habitats ouverts de la zone d'étude sont utilisés comme zone de chasse ;



Effraie des clochers
© S.Brace Wikimedi

- Le **Faucon crécerelle** *Falco tinnunculus*, un individu en chasse a été observé au niveau de la grande prairie. Il est considéré comme **Quasi-menacé NT sur la liste rouge d'Île-de-France**. Ce faucon a besoin de milieux ouverts tels que prairies, landes ou cultures pour chasser. Enfin, il utilise un trou d'arbre, un bâtiment ou une paroi rocheuse pour sa nidification. ;

- L'**Hirondelle de rivage** *Riparia riparia* niche dans la carrière en activité au centre du site avec plus de **20 couples nicheurs**. L'espèce est considérée comme **Vulnérable VU sur la liste rouge régionale**. Cette espèce niche sur des parois de sablières ou des berges de cours d'eau où elle y creuse une galerie ;

- L'**Hirondelle rustique** *Hirundo rustica* est considérée comme **Vulnérable VU sur la liste rouge régionale**. Cette espèce construit un nid d'argile placée sous les ponts et bâtiments. Les individus observés nichent probablement dans les fermes présentes aux alentours de la carrière. Les habitats ouverts de la zone d'étude sont utilisés comme zone de chasse ;

- L'**Hypolaïs polyglotte** *Hippolais polyglotta* est classé **Quasi-menacé NT sur la liste rouge régionale**. Au moins 4 couples nicheurs sont présents. Elle évolue dans les boisements clairs, les milieux ouverts avec des zones arbustives et les haies en contexte ouverts (cultures, prairies, bocages...) ;

- La **Linotte mélodieuse** *Linaria cannabina* est **protégée et Vulnérable VU d'après les listes rouges régionale et nationale**. Cette espèce en déclin dans la région est présente avec au moins 3 couples nicheurs. Elle évolue dans les milieux ouverts avec des zones arbustives et les haies en contexte ouverts (cultures, prairies, bocages...) ;



Linotte mélodieuse
© Ph.Thévenin O.G.E.

- Le **Loriot d'Europe** *Oriolus oriolus* est classé comme **Quasi-menacé NT sur la liste rouge régionale**. 3 mâles chanteurs ont été entendus dans les zones boisées de la